



Communauté  
de Communes  
**Bastides  
Dordogne  
Périgord**

36 Bd de Stalingrad  
24150 LALINDE

Tel : 05 53 73 56 20  
Fax : 05 53 73 56 21  
Mail : ccbdp@ccbdp.fr

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL  
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES  
DES BASTIDES DORDOGNE -PERIGORD**

Nombre de Conseillers en  
exercice : 64

Présents

- Titulaires :

- Suppléants :

Procurations :

Votants :

Pour :

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-huit février, le Conseil de la COMMUNAUTE de COMMUNES des BASTIDES DORDOGNE-PERIGORD, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle La Calypso, à BEAUMONTOIS EN PÉRIGORD, sous la Présidence de Monsieur Jean-Marc GOUIN.

Date de convocation : 11/02/2025

**PROJET**

**n° 2025 - 02 - 03**

**OBJET :**

**Demande de  
subvention auprès de  
la Région Nouvelle  
Aquitaine pour les  
antennes de  
Beaumontois et  
Monpazier du Centre  
Intercommunal de  
Santé (CIS)**

Le Président rappelle que la CCBDP a créé, en 2022 (délibération N° 2022-06-05), un Centre Intercommunal de Santé (CIS) dont le siège est à Beaumontois en Périgord et qui a pour objectif de pallier la désertification médicale sur les 47 communes composant son territoire, en se répartissant en 3 antennes : une au Buisson de Cadouin, ouverte en février 2023 avec un médecin généraliste à temps partiel ; une à Monpazier, ouverte en février 2024 avec un médecin généraliste également à temps partiel et récemment l'arrivée (janvier 2025) de deux jeunes médecins adjuvat ; et une antenne dentaire ouverte à Capdrot en avril 2024.

Des travaux de réhabilitation et mise en accessibilité de la Maison de Pays à Beaumontois en Périgord et des travaux de réhabilitation d'une partie de la maison médicale de Monpazier vont être réalisés afin de permettre l'accueil de nouveaux praticiens.

Les montant des travaux de réhabilitation et mise en accessibilité à Beaumontois est estimé à 100 000 € H.T.

Le montant de la réhabilitation de la Maison médicale de Monpazier est estimé à 160 000 € H.T.

L'achat de matériel pour aménager ces locaux est estimé à 40 000 € H.T.

Pour l'ensemble de ces travaux (300 000 € HT.), le Président propose de solliciter des financements auprès de la Région Nouvelle Aquitaine à hauteur de 40 %, soit 120 000 €.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré autorise le Président à solliciter auprès de la région Nouvelle Aquitaine une subvention de 120 000 €, soit 40% du montant des travaux.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an sus dit,  
Au registre sont les signatures,  
Pour copie conforme.  
Lalinde, le 19 février 2025

Le Président,

Jean-Marc GOUIN

